



PAYSALP ECOMUSEE DE SAVOIE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

**SIEGE SOCIAL
74250 VIUZ EN SALLAZ**

N°SIRET : 340 354 562 00019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

GMG Audit | 100 rue Louis Pasteur - Carrefour de la Trousse - 73490 La Ravoire - tél: +33 (0)4 79 33 18 45

fax.: + 33 (0)4 79 71 36 18 - audit@my-mg.com

SARL au capital de 10 000 € - 404 131 971 RCS Chambéry - NAF 6920Z - Identification TVA FR 06 404 131 971

Crédit Agricole des Savoie - IBAN : FR76 1810 6008 1092 5876 3105 009 - BIC : AGRIFRPP881

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes
et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Chambéry.





Aux adhérents,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PAYSALP ECOMUSEE DE SAVOIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

GMG Audit | 100 rue Louis Pasteur - Carrefour de la Trousse - 73490 La Ravoire - tél: +33 (0)4 79 33 18 45

fax.: + 33 (0)4 79 71 36 18 - audit@my-mg.com

SARL au capital de 10 000 € - 404 131 971 RCS Chambéry - NAF 6920Z - Identification TVA FR 06 404 131 971

Crédit Agricole des Savoie - IBAN : FR76 1810 6008 1092 5876 3105 009 - BIC : AGRIFRPP881

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes

et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Chambéry.





- Les principes comptables suivis,
- Les différents types de produits perçus et leur répartition dans le temps,
- Les charges de personnel,
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



6. RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Archamps, le 22 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes
GMG AUDIT**

STEPHANE LE HYARIC
Commissaire aux Comptes Associé

GMG Audit | 100 rue Louis Pasteur - Carrefour de la Trousse - 73490 La Ravoire - tél: +33 (0)4 79 33 18 45

fax.: + 33 (0)4 79 71 36 18 - audit@my-mg.com

SARL au capital de 10 000 € - 404 131 971 RCS Chambéry - NAF 6920Z - Identification TVA FR 06 404 131 971

Crédit Agricole des Savoie - IBAN : FR76 1810 6008 1092 5876 3105 009 - BIC : AGRIFRPP881

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes

et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Chambéry.





ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLES DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF



	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice n-1 31/12/2018 12	Ecart N/N-1	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	En Euros	en %
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	26 199	26 199	0	0	0	0,00%
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	22 225	22 200	26	197	-171	-87,01%
	Autres immobilisations corporelles	945 481	917 095	28 386	10 309	18 077	175,35%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	76	0	76	76	0	0,00%
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL I	993 982	965 494	28 488	10 582	17 906	169,21%
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières,approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	12 394	146	12 248	7 683	4 565	59,42%
	Avances et acomptes versés sur commande						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et compte rattachés	51 853	0	51 853	9 045	42 808	473,28%
	Autres créances	57 766	0	57 766	105 865	-48 099	-45,43%
COMPTE DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	87 022	0	87 022	151 622	-64 600	-42,61%
	Charges constatées d'avance (3)	3 830	0	3 830	4 079	-249	-6,11%
	TOTAL II	212 865	146	212 719	278 294	-65 575	-23,56%
	Charges à répartir/plusieurs exercices (III)						
	Primes de rembours.des obligations (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 206 847	965 641	241 206	288 876	-47 670	-16,50%

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PAYSALP ECOMUSEE
74250 VIUZ EN SALLAZ



	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-62 147	-99 018	36 871	-37,24%
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédents/pertes)	32 600	36 871	-4 271	-11,58%
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise				
FONDS ASSOCIATIFS	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0	616	-616	-100,00%
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	TOTAL I	-29 547	-61 531	0	0,00%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	61 710	62 709	-999	-1,59%
	Provisions pour charges				
FONDS DEDIES	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	12 000	82 979	-70 979	-85,54%
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL II	73 710	145 688	-71 978	-49,41%
DETTES (1)	Emprunts obligataires	0	0	0	
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	74 084	98 186	-24 102	-24,55%
	Emprunts et dettes financières divers	34	38		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 216	18 063	34 153	189,08%
	Dettes fiscales et sociales	69 934	64 107	5 827	9,09%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	775	975	-200	-20,54%
	Instruments de trésorerie				
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	0	23 350	-23 350	-100,00%
	TOTAL III	197 043	204 719	-7 676	-3,75%
	Ecart de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	241 206	288 876	-47 670	-16,50%

(1) dont à moins d'un an

(2) dont concours bancaires courants et



	Exercice N	Exercice N-1		
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	Part N/N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	19 063	15 744	3 319	21,08%
Production vendue de Biens et Services	291 926	265 529	26 397	9,94%
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	310 989	281 273	29 716	10,56%
Production Stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	226 479	205 418	21 061	10,25%
Reprises sur amortis.et prov., tranf.charges	62 709	71 350	-8 641	-12,11%
Collectes				
Cotisations				
Autres produits / adhésions	1 647	1 543	104	6,74%
TOTAL I	601 824	559 584	42 240	7,55%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	14 555	10 101	4 454	44,09%
Variation de stock (marchandises)	-4 565	-9	-4 556	50624,22%
Achats de matières premières et autres appr.	7 940	9 826	-1 886	-19,20%
Variation de stock(mat.lère-autr. approvis.)				
Autres achats et charges externes	132 436	94 137	38 299	40,68%
Impôts, taxes et versements assimilés	6 986	5 787	1 199	20,71%
Salaires et traitements	261 468	250 173	11 295	4,51%
Charges sociales	73 477	82 295	-8 818	-10,72%
Dotations aux amortissements et provisions				
sur immobilisations : dot.aux amortis.	7 558	5 732	1 826	31,85%
sur immobilisations : dot.aux provisions				
sur actif circulant : dot.aux provisions				
pour risques et charges : dot.aux prov.	61 710	62 709	-999	-1,59%
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	6 466	3 342	3 124	93,48%
TOTAL II	568 029	524 093	43 936	8,38%
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	33 795	35 491	-1 696	-4,78%
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transférée (IV)				

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N/N-1	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	492	697	-205	-29,41%
Reprises sur provisions - transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	492	697	-205	-29,41%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements-aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	987	1 221	-234	-19,13%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	987	1 221	-234	-19,13%
2-RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-495	-524	29	-5,47%
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	33 300	34 967	-1 667	-4,77%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	120	2 565	-2 445	-95,31%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 916	616	2 300	373,38%
Produits exceptionnels sur clients et mécénat	0	1	-1	-100,00%
TOTAL VII	3 036	3 182	-146	-4,58%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 736	1 277	2 459	192,56%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations excep. aux amortissements et provisions				
TOTAL VIII	3 736	1 277	2 459	192,56%
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-700	1 905	-2 605	-136,73%
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	605 352	563 463	41 889	7,43%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	572 752	526 592	46 160	8,77%
SOLDE INTERMEDIAIRE	32 600	36 871	-4 271	-11,58%
Report des ressources non utilisées des exercices				
Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5-EXCEDENTS OU DEFICITS	32 600	36 871	-4 271	-11,58%

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 241 206 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 601 824 € et dégageant un bénéfice de **32 600 €**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels, et au règlement n°99-01 du CRC (Comité de la réglementation comptable) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Les collectivités mettent à disposition, à titre gratuit, des locaux pour lesquels elles assument les charges de maintenance et de fonctionnement basiques (chauffage, eau, électricité).

Evaluation 2019 :

. Musée Paysan (commune de Viuz en Sallaz)	13 000 €
. Verger de Sevraz : fauche du pré, verger (commune de Viuz en Sallaz)	0 €
. Maison de la Mémoire (CC4R) intégrant un loyer de 90000 €	105 354 €
. Prieuré de Peillonex : non évalué	
. Chalet de Chaîne d'Or	0 €
. Croq'Alp : loyers	12 040 €
. Château de Faucigny (CC4R)	0 €

En contrepartie, l'Ecomusée assume le fonctionnement des sites avec une implication bénévole évaluée en 2019 à 4 075,5 Heures équivalent à 53 538,93 € se répartissant comme suit :

Prog : 48 933 € (3724 h)	Croq Alp : 1 104 € (84h)
Sites CC4R : 841 € (64h)	Verger : 926 € (70,5h)

Collecte de mémoire : 1 734 € (132h)

(base : 13,14 € chargé de l'heure - extrait de la valorisation comptable du bénévolat par le Ministère de la Jeunesse et de la Vie associative)

NOTE RELATIVE A LA PROVISION POUR RISQUES SOCIAUX

La provision pour risques sociaux a été réévaluée au cours de l'année 2019 à sa juste valeur, soit un montant de 61 710 €.

Elle correspond au total des indemnités de licenciement qui seraient à verser en cas de dissolution de l'association à l'ensemble du personnel.

Les règles de calcul de la provision ont été appliquées selon la convention collective CCN Animation :

- condition = 1 an d'ancienneté
- pour les 10 premières années d'ancienneté : 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté
- à compter de la 11ème année : 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté

Elle a diminué du fait du départ de salariées avec ancienneté ; également la condition d'ancienneté d'une année n'a pas été appliquée pour les salariées entrées en cours d'année.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Un emprunt de 100 000 € a été souscrit sur l'exercice 2017 pour une durée de 7 ans afin de financer les différentes opérations liées au développement de l'activité de PAYSALP,

Une garantie d'emprunt à hauteur de 50% a été octroyée par la Communauté de Communes des 4 Rivières,

Au 31/12/2019, le capital restant dû s'élève à 60 616 €

EVENEMENT POST CLOTURE

Information concernant la crise du COVID-19

La crise liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêt des comptes de l'association, le 11 mars 2020, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'association a toutefois mis en œuvre un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours au chômage partiel sur la période mars à juillet 2020
- réorganisation du planning interne et mise en place du télétravail
- décalage d'échéances de cotisations sociales

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêt des comptes le 11/03/2020, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 790	0	0
Installations générales agencements aménagement divers	70 350	0	0
Matériel de transport	8 006	0	19 882
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 091	0	67
Installations techniques matériel et outillage	22 225	0	0
Expo Pieds dans le Plat	61 717	0	0
Expo itinérante Terre et Pouvoirs/ festival	33 077	0	0
Vergers – Croalpes – PEC – TRA - MEMOART	714 547	0	5 515
TOTAL	954 014	0	25 463
Immobilisations en cours	0	0	0
Prêts, autres immobilisations financières	76	0	0
TOTAL	76	0	0
TOTAL GENERAL	1 020 879	0	25 463

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	0	40 590	26 200	
Installations gles agencements aménag. Divers	0	7 757	62 593	
Matériel de transport	0	8 006	19 882	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	0	250	43 908	
Installations techniques matériel et outillage	0	0	22 225	
Expo Pieds dans le Plat	0	0	61 717	
Expo itinérante Terre et Pouvoirs/ Festival	0	0	33 077	
Vergers – Croalpes - PEC - TRA - MEMOART	0	5 185	714 877	
TOTAL	0	21 198	958 279	
Immobilisations en cours	0	0	0	
Prêts,autres immobilisations financières	0	0	76	
TOTAL	0	0	76	
TOTAL GENERAL	0	61 788	984 555	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	66 790	0	40 590	26 200
Installations gles agencements aménag.divers	68 764	782	7 757	61 788
Matériel de transport	8 006	2 642	8 006	2 642
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 985	2 253	250	37 988
Installations techniques matériel et outillage	22 028	171	0	22 200
Expo Pieds dans le Plat	61 717	0	0	61 717
Expo itinérante Terre et Pouvoirs/festival	33 077	0	0	33 077
Vergers – Croalpes - PEC - TRA - MEMOART	713 932	1 709	5 185	710 456
TOTAL	943 509	7 558	21 198	929 869
TOTAL GENERAL	1 010 299	7 558	61 788	956 069

Ventilations des dotations de l'exercice : amortissements linéaires concernant tous les postes



ETAT DES PROVISIONS

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
		Dotations		
Autres provisions pour risques et charges	62 709	61 710	62 709	61 710
TOTAL	62 709	61 710	62 709	61 710
TOTAL GENERAL	62 709	61 710	62 709	61 710
dont dotations et reprises d'exploitation				
Dotation provision dépréciation créances	0	0	0	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
Prêts	0	0	
Autres créances clients	51 853	51 853	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	3 226	3 226	
Divers état et autres collectivités publiques	54 033	54 033	
Débiteurs divers	507	507	
TOTAL	109 619	109 619	0
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit	74 118	24 363	49 755	
Fournisseurs et comptes rattachés	52 216	52 216		
Personnel et comptes rattachés	19 732	19 732		
Organismes sociaux	46 095	46 095		
Autres impôts taxes et assimilés	4 107	4 107		
Autres dettes	775	775		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	197 043	147 288	49 755	0

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.



PAYSALP ECOMUSEE
74250 VIUZ EN SALLAZ

ANNEXE

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	0
Produits à recevoir : organismes sociaux	0
Produits à recevoir : UE	0
Total	0

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 216
Dettes personnel rémunérations dues	1 635
Dettes provisions Congés payés	17 317
Dettes autres charges de personnel à payer	780
Charges sociales sur Congés payés	5 261
Dettes organismes sociaux	46 095
Charges fiscales sur Congés payés	2 160
Prelevement à la source	1 429
Total	126 893

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0
charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 830
Total	3 830

* INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels (arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels	120	77000000
Produit cession element actif	2 040	77500000
, Amortissements subventions QP	0	77700000
. Financiers	0	77100000
Produits Divers	876	77800000
TOTAL	3 036	
Charges exceptionnelles	2 631	67180000
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	1 105	67200000
TOTAL	3 736	



Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			3 830
OD 31/12/19 CAUE ADHESION 20	70		
OD 31/12/19 MAISON DES BRASSES	50		
OD 31/12/19 INFOMANIAK	76		
OD 31/12/19 INFOMANIAK	98		
OD 31/12/19 SMACL	1 393		
OD 31/12/19 URFR	395		
OD 31/12/19 AVEM	14		
OD 31/12/19 AVEM	266		
OD 31/12/19 SAGE PAIE	651		
OD 31/12/19 SAGE COMPTA	234		
OD 31/12/19 SAGE MUSEE	151		
OD 31/12/19 XEROX 1ERT 2020	432		
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			18 300
OD 31/12/19 CC4R		18 300	
43870000 ORGA. SOCIAUX, PRODUITS A RECEVOIR			0
4487000 PRODUITS A RECEVOIR			0
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOUR., FACTURES NON PARVENUES			8 524
OD 31/12/19 RANK XEROX	218		
OD 31/12/19 CROQUEURS DE POMMES	850		
OD 31/12/19 SFR	72		
OD 31/12/19 SFR	21		
OD 31/12/19 SFR	4		
OD 31/12/19 SICA ALPAGES	11		
OD 31/12/19 SICA ALPAGES	29		
OD 31/12/19 URFR	13		
OD 31/12/19 URFR	5		
OD 31/12/19 MICROSOFT	51		
OD 31/12/19 MG GENEVOIS	6 000		
OD 31/12/19 DILA	50		
OD 31/12/19 AMIS DE L'HISTOIRE	1 200		
4198 CLIENT AVOIR A ETABLIR			20 351
OD 31/12/19 CC4R SUR FACTURE FC013543	20 300		
OD 31/12/19 CLIENT DE PASSAGE	51		
42820000 DETTES PROVISON CONGES PAYES			17 317
OD 31/12/19 REPRISE BALANCE	17 317		
42860000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER			780
OD 31/12/19 REGUL PRIME TEMPS PARTIEL	780		
43820000 CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES			5 261
OD 31/12/19 REPRISE BALANCE	5 261		
4386000 ORG.SOCIAUX, CHARGES A PAYER			6 748
OD 31/12/19 REPRISE BALANCE UNIFORMATION	5 230		
OD 31/12/19 REPRISE BALANCE PROVISION PRIME	1 518		
44820000 CHARGES FISCALES/CONGES PAYES			2 160
OD 31/12/19 REPRISE BALANCE	2 160		

PAYSALP ECOMUSEE
74250 VIUZ EN SALLAZ

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE



Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			3736
6718000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			2631
05/11/19 REGULARISATION 2016/17 SUITE CONTRÔLE URSSAF	2631		
672000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICE ANTERIEUR			1105
18/03/19 SMACL ASSURANCE EXPO HERMAN 2018	267		
11/04/19 BOULE DE NEIGE FACTURATION 2018	121		
01/07/19 MG GENEVOIS DIFFERENCE	7		
05/11/19 REGULARISATION 2018 SUITE CONTRÔLE URSSAF	710		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 036
77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			120
05/07/19 CHEQUE 9471330 DU 03/03/17 CONCERT MARCELLAZ PAS ENCAISSE		100	
05/07/19 CHEQUE 9642701 DU 29/04/16 BINAZ PAS ENCAISSE		20	
77500000 PRODUITS DE CESSION D'ELEMENT D'ACTIF			2040
15/03/19 VENTE C5 GARAGE DUVERNAY		2040	
7778000000 PRODUITS DIVERS			876
26/04/2019 PRESTATION HORS LES MURS COMCOM CHAMONIX		608	
26/04/2019 PRESTATION HORS LES MURS MAIRIE GAILLARD		268	